



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

---

#### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2022-001

---

Aux personnes intéressées :

Demande de dérogation mineure au bénéfice de l'immeuble situé au 4, 3<sup>e</sup> Rue, à Chapais (lot 4 959 461), afin de régulariser la marge latérale du garage annexé à la maison qui est implanté à 0,41 m de la ligne latérale du lot au lieu de 2,45 m comme indiqué dans le *Règlement de zonage 01345-A et ses amendements de la ville de Chapais*.

#### Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Lors de la réunion du CCU tenue le 1<sup>er</sup> février 2022, le comité a recommandé à l'unanimité, au Conseil municipal, d'accorder cette dérogation mineure.

#### Assemblée publique de consultation

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 15 mars 2022 à 19 h, à l'hôtel de ville de Chapais, situé au 145, boulevard Springer. Les citoyens désirant s'exprimer par rapport à cette demande sont les bienvenus.

DONNÉ À CHAPAIS, ce 23 février 2022

Mélanie Gagné  
Greffière suppléante



### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Gaéтан Gravel, inspecteur municipal, responsable de l'urbanisme et de l'environnement, certifie, par la présente, **qu'un avis public concernant** la dérogation mineure 2022-001 a été affiché aux endroits suivants :

Hôtel de Ville (145, boul. Springer) : 23 février 2022  
Postes Canada (124, boul. Springer) : 23 février 2022  
Site Internet de la Ville de Chapais: 23 février 2022  
Site officiel de la Ville de Chapais : [www.villedechapais.com](http://www.villedechapais.com)

Gaéтан Gravel, inspecteur municipal  
Responsable de l'urbanisme et de l'environnement